

N° 107. Subvention de Conseil voté une subvention de 20<sup>F</sup> à l'association pour l'érection d'une stèle à la mémoire des soldats soviétiques morts pour la France de Douvaine. dit que cette somme sera versée au c/c n° 1027.39.R. Imputation de la dépense à l'article 657 du budget.